



Commune de Prez

Message du Conseil communal au Conseil général du 25 mai 2020
Point 7 de l'ordre du jour
Elections de deux délégués au Réseau Santé Sarine (RSS)

1. Introduction

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine.

Le Réseau a pour buts :

1. d'exploiter le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne ;
2. d'exploiter un service d'ambulance pour le district ;
3. de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine ;
4. de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées ;
5. de plus, il gère la permanence téléphonique pour la Fondation PassePartout de la Sarine.

Les délégués sont là pour valider les budgets et les comptes du Réseau Santé Sarine en fonction des projets mis en route par le comité de Direction.

2. Conclusion

Les communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz disposaient de la représentation d'un délégué par commune. Les statuts du Réseau Santé Sarine prévoient 1 délégué pour 2'000 habitants. Ainsi la commune de Prez doit nommer 2 délégués. Mme Isabelle Bersier, membre du comité de Direction, propose de soumettre 2 membres du Conseil général lors de la prochaine assemblée des délégués du RSS.

Sur la base des indications ci-dessus, le Conseil communal vous invite à désigner 2 délégués auprès du Réseau Santé Sarine.

Le Conseil communal

Prez, le 11 mai 2020